



Fiche signalétique (FS)

Date de révision: 09/03/2008

Numéro de révision: 2

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit SUPER SPEC HP CONCRETE PRETREATMENT & ETCH
Code du produit KP8500

Fabricant
Benjamin Moore & Co.
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél.: 201-573-9600
www.benjaminmoore.com

Numéro d'urgence
CANUTEC: 613-996-6666

2. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

| Nom Chimique | No. CAS | Concentration % (max.) |
|-----------------------------------|-----------|------------------------|
| Hydrogen chloride | 7647-01-0 | 30 - 60% |
| Propylene glycol monomethyl ether | 107-98-2 | 5 - 10% |

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

Avertissement

corrosif. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Nocif en cas d'ingestion.

Aspect Liquide coloré léger, clair

Odeur pointu piquante

Effets potentiels pour la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Effets aigus

| | |
|--------------------------|---|
| Yeux | Corrosif pour les yeux, et peut provoquer des lésions graves y inclus l'aveuglement. |
| Peau | Le contact provoque une irritation importante de la peau et éventuellement des brûlures. |
| Inhalation | Nocif par inhalation. Provoque des brûlures. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion provoque des brûlures du canal digestif et des voies respiratoires supérieures. |
| Effets chroniques | Éviter les expositions répétées |

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

Conditions médicales aggravées Aucun à notre connaissance

HMIS **Santé : 3** **Inflammabilité : 0** **Réactivité : 1** **EPI : -**

Légende HMIS

0 = Danger minimal
1 = Danger faible
2 = Danger modéré
3 = Danger sérieux
4 = Danger sévère
* = Danger chronique
X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMISMD est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMISMD sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, Benjamin Moore & Co. a choisi de les indiquer. Le classement HMISMD doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMISMD mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMISMD est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMISMD peut être acheté uniquement en communiquant avec J.J. Keller 800-327-6868.

4. PREMIERS SOINS

| | |
|------------------------------|---|
| Conseils généraux | Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin. |
| Contact avec la peau | Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. |
| Inhalation | Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, administrer une respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin. |
| Ingestion | Un examen médical immédiat est requis. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. |

| | |
|--|---|
| Avis aux médecins | Traiter de façon symptomatique |
| Protection pour les secouristes | Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--|---|
| Moyen d'extinction approprié | Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. |
| Équipement de protection individuelle pour les pompiers | Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection. |
| Risques spécifiques à la substance chimique | Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.. Arroser les contenants très chauds pour les refroidir et minimiser le risque d'éclatement. |
| Sensibilité à l'impact mécanique | non |
| Sensibilité à la décharge statique | oui |
| Données sur l'inflammabilité | |
| Point d'éclair (°F) | Sans objet |
| Point d'éclair (°C) | Sans objet |
| Méthode de mesure du point d'éclair | Sans objet |
| Limites d'inflammation dans l'air | |
| Limite supérieure d'explosion: | Non disponible |
| Limite inférieure d'explosion: | Non disponible |

NFPA **Santé : 3** **Inflammabilité : 0** **Instabilité : 0** **Spécial : COR**

Légende NFPA

0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné par Benjamin Moore & Co. est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles | Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné. |
| Méthodes de nettoyage | Endiguer. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Neutraliser à alcaline material. Ramasser mécaniquement et mettre dans un contenant approprié avant de jeter. |
| Autres informations | Aucun à notre connaissance |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|---------------------|---|
| Manipulation | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Conserver dans un endroit bien ventilé. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. |
| Stockage | Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. |

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Composants dangereux

| Nom Chimique | ACGIH | Alberta | Colombie-Britannique | Ontario TWAEV | Québec |
|-----------------------------------|---------------------------------|---|-----------------------------|---|---|
| Hydrogen chloride | 2 ppm - Ceiling | Ceiling: 7.5 mg/m ³ | Ceiling: 2 ppm | Ceiling: 2 ppm | Ceiling: 7.5 mg/m ³ , 5 ppm |
| Propylene glycol monomethyl ether | 100 ppm - TWA 150 ppm - STEL | STEL: 553 mg/m ³ , 150 ppm TWA: 369 mg/m ³ , 100 ppm | STEL: 75 ppm TWA: 50 ppm | TWA: 365 mg/m ³ , 100 ppm STEL: 550 mg/m ³ , 150 ppm | STEL: 553 mg/m ³ , 150 ppm TWA: 369 mg/m ³ , 100 ppm |

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection individuelle

Protection des yeux/visage lunettes de sécurité à protection intégrale. écran facial.

Protection de la peau Gants protecteurs et habillement imperméable..

| | |
|--------------------------------|---|
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.. |
| Mesures d'hygiène | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.. |

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

| | |
|--|-----------------------------|
| Aspect | Liquide coloré léger, clair |
| Odeur | pointu piquante |
| Densité (lbs/gal) | 9.300 |
| Masse volumique | 1.116 |
| pH | < 1.5 |
| Viscosité (centistokes) | Non disponible |
| Solubilité | soluble |
| Vitesse d'évaporation | Non disponible |
| Pression de vapeur | 25.0 |
| Densité de vapeur | 1 |
| % solides en masse | 29.52 |
| % solides en volume | 26.80 |
| % volatiles en masse | 70.48 |
| % volatiles en volume | 73.20 |
| COV (g/L) | Sans objet |
| Point d'ébullition (°F) | 178 |
| Point d'ébullition (°C) | 81 |
| Point de congélation (°F) | -49 |
| Point de congélation (°C) | -45 |
| Point d'éclair (°F) | Sans objet |
| Point d'éclair (°C) | Sans objet |
| Méthode de mesure du point d'éclair | Sans objet |
| Limite supérieure d'explosion: | Non disponible |
| Limite inférieure d'explosion: | Non disponible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| Conditions à éviter | Éviter le contact avec l'humidité ou l'eau. Ne jamais ajouter de l'eau dans ce produit. Afin d'éviter une violente réaction lors de la dilution, verser toujours le produit dans de l'eau. |
| Matériaux incompatibles | des métaux. bases. métaux actifs. métaux alcalins. oxydants. |
| Produits de décomposition dangereux | La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions d'emploi normales. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit

Pas d'information disponible

Composants

Hydrogen chloride

LD50 oral :900 mg/kg (rabbit)

LC50 Inhalation (Vapeur) :3124ppm (Rat, 4 hr.)

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Propylene glycol monomethyl ether

LD50 oral :6,600 mg/kg (Rat)

LD50 cutané :13,000 mg/kg (Lapin)

LC50 Inhalation (Vapeur) :10,000ppm (Rat)

Toxicité chronique

Cancérogénicité

Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.

Légende

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP : National Toxicity Program

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Produit

Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

Composants

Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques
Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques
Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination..

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD

| | |
|--------------------|---|
| Nom d'expédition | Hydrochloric Acid Solution |
| Classe de danger | 8 |
| No ONU | UN1789 |
| Groupe d'emballage | II |
| Description | Hydrochloric Acid Solution,8,UN1789,PG II |

ICAO / IATA

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Benjamin Moore & Co.

IMDG / IMO

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Benjamin Moore & Co.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires globaux

| | |
|-----------------|---|
| TSCA États-unis | Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés |
| CANADA LIS | Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés |

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

| Nom Chimique | No. CAS | Concentration % (max.) |
|-------------------|-----------|------------------------|
| Hydrogen chloride | 7647-01-0 | 30 - 60% |

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, consulter Benjamin Moore & Co.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, consulter Benjamin Moore & Co.

SIMDUT État réglementaire

Ce produit est classifié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

SIMDUT Classe de danger

D2B Matières toxiques
E Matières corrosives



16. AUTRES INFORMATIONS

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/paint-peinture_f.html pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparé par

Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Co.
360 Route 206 - P.O. Box 4000
Flanders, NJ 07836
973-252-2593

Date de révision:

09/03/2008

Sommaire de révision

Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

P8500

Fin de la fiche signalétique